

Master en droit à horaire décalé

☎ : 010 / 47.86.02
Fax. : 010/47.46.01

A remettre au :
Secrétariat Administratif de la
Faculté de Droit et de Criminologie
Place Montesquieu, 2 - bte L2.07.01
1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Demande d'attestation d'inscription

Congé éducation

NOM :
Prénom :
Domicile légal : Rue N° Boîte
Code postal Localité
Lieu de naissance :
Date de naissance :

1. Ce formulaire doit être remis dès que possible au Secrétariat facultaire, dans la boîte aux lettres « Autres programmes » et en tout cas, **avant le 27 septembre 2011**.

« L'attestation d'inscription régulière doit être délivrée au plus tard dans les 20 jours qui suivent le début de l'année scolaire. En cas d'inscription tardive à l'université, elle doit être délivrée dans les 8 jours qui suivent l'inscription. »

Il est donc indispensable **d'être en ordre d'inscription à l'université** pour obtenir l'attestation d'inscription.

2. Les attestations d'inscription seront envoyées par la poste. Il appartient à chaque étudiant de les remettre à son employeur dans les délais prescrits.

N.B. : Aucun duplicata de ces documents ne sera délivré. Nous vous conseillons d'en faire une photocopie avant de les remettre à qui de droit.

Master en droit à horaire décalé

☎ 010 / 47 86 02

A remettre au :
Secrétariat Administratif de la
Faculté de Droit et de Criminologie
Place Montesquieu, 2 - bte L2.07.01
1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Demande d'attestation de fréquentation des cours

(à remettre sans délai à la fin du quadrimestre concerné)

Congé éducation

1^{er} - 2^{ème} - 3^{ème} quadrimestre

(entourez le quadrimestre concerné par la demande)

A compléter en lettres capitales, s'il vous plaît

NOM :

Prénom :

Pour obtenir l'attestation de fréquentation des cours, l'étudiant doit remettre au Secrétariat facultaire le calendrier des cours, paraphé par les enseignants. Il donne, pour le quadrimestre concerné, les indications suivantes :

Nombre de <u>séances</u> auxquelles il a été effectivement présent séances
Nombre de <u>séances</u> auxquelles il n'a pas assisté, mais pour lesquelles il remet un justificatif séances
Nombre de <u>séances</u> auxquelles il n'a pas assisté, sans excuse séances

Fait à Louvain-la-Neuve, le Signature :

Remarque :

Pour les cours à option et séance de séminaire qui ont lieu au 2^{ème} quadrimestre, l'étudiant peut comptabiliser les heures de présence après 17h.

Pour que ces heures soient comptabilisées, l'étudiant imprime l'horaire complet du(des) cours à option et fait signer ce(s) document(s) par le(s) titulaire(s) du(des) cours.

Pour le séminaire d'accompagnement du mémoire, l'étudiant ajoute les séances sur son horaire de cours du tronç commun de l'horaire décalé et fait signer le titulaire.

N.B. : Aucun duplicata de ces documents ne sera délivré. Nous vous conseillons d'en faire une photocopie avant de les remettre à qui de droit.